



**République Française**  
**COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC**  
**COMPTE RENDU**

Nombre de conseillers

En exercice : 29  
Présents : 19  
Représentés : 7  
Absents : 3

Le Vendredi 15 Février 2019, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Paul PAYOT- Le Majestic, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire**

**Etaient présents :**

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Bernard OLLIER, Mme Christiane CLEAVER, M. Claude JACOT, M. Denis LEROY (A partir de 18 H 25), Mme Élisabeth CHAYS, Mme Jacqueline FATTIER (A partir de 18 H 25), M. Jean-Michel COUVERT, Mme Marie Noëlle FLEURY, Mme Marion BONNET, M. Michel PAYOT, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Pierre SLEMETT, Mme Sylvie CEFALI, M. Vincent ORGEOLET, M. Yvonick PLAUD

**Absent(e)s représenté(e)s :**

Mme Alexandra CART donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Christian DUCROZ donne pouvoir à M. Jean-Michel COUVERT, M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à M. Michel PAYOT, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Claude JACOT (Jusqu'à 20 H 40), Mme Fabienne BOZON-RAVANEL donne pouvoir à Mme Marie Noëlle FLEURY, Mme Hélène LE SOLLEUZ donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET, M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à M. Eric FOURNIER

**Absent(e)s excusé(e)s**

Mme Alexandra SEIMBILLE, M. François CALVARIN, M. Jean-Louis VERDIER

**Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ**

**Communications du Maire**

Monsieur Eric FOURNIER donne des informations sur les débats liés au PADD et notamment la plateforme numérique qui fonctionne bien.

Monsieur Eric Fournier fait part de sa rencontre avec le Président Directeur Général de la SNCF, et les sujets évoqués, notamment le cadencement et la ligne Saint-Gervais, Vallorcine ou l'état de la ligne Saint-Gervais / La Roche sur Foron.

Monsieur Eric Fournier fait état des démarches entreprises pour le maintien des stations météo de Bourg Saint Maurice et Chamonix, indispensables pour la sécurité des territoires.

Monsieur Eric Fournier évoque les commémorations des 20 ans de l'avalanche de Montroc et du Tunnel du Mont-blanc. Il remercie les élus présents.

Monsieur Eric Fournier évoque l'évolution de la qualité de l'air, Chamonix n'a pas connu de dépassement pour ce qui concerne les PM10, et respecte les chiffres maximaux préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le problème des PM10 est donc en voie de résolution.

En revanche, concernant les NO2 (dioxine d'azote), le capteur étant situé aux Bossons au bord de la route blanche, mais révélateur, les chiffres ne sont pas bons et des efforts doivent être poursuivis. La candidature pour une Zone à Faible Emission (ZFE) vient d'être acceptée, cela permettra de travailler sur ce trafic de transit.

Monsieur Patrick Devouassoux regrette que le Président actuel ait créé des lignes de bus à la place des trains, l'État devrait balayer devant sa porte et s'en souvenir.

Monsieur Eric Fournier souhaite que l'État s'engage financièrement sur le ferroviaire. Le PPA pourrait ne pas être signé si l'État ne réalise pas un effort sur ce point.

Monsieur Michel Payot rappelle que la Communauté de Communes engage des tests sur les véhicules au gaz. Prochainement, il pourrait n'y avoir que des bus au gaz. Les tests sont effectués du 5 février à fin mars, période la plus difficile en terme de fréquentation, 3 marques différentes seront présentes. Une station GRDF de compression provisoire a pu être installée. Les avis des consommateurs sont sollicités et, le 24 février, en partenariat avec le hockey, une opération de communication sera développée.

Monsieur Vincent Orgeolet souhaiterait que des efforts soient faits sur les dameuses.

Monsieur Eric Fournier rappelle que le choix d'une motorisation adaptée, décarbonée, est choisie lorsque cela existe.

Monsieur Denis Leroy souhaiterait que Chamonix devienne un laboratoire.

Monsieur Eric Fournier lui confirme, et indique que sur les domaines skiables, les machines hybrides ont déjà été testées.

## **GESTION FINANCIERE**

### **Budget Primitif 2019**

Monsieur Eric Fournier rappelle le DOB et les préconisations qui avaient été faites, en matière d'emprunts, de charges et fait part de sa satisfaction de voir le budget présenté répondre aux objectifs fixés.

Monsieur Yvonick Plaud prend la parole :

« En préambule de la présentation financière du budget, trois points me paraissent importants à souligner :

1- Le vote aujourd'hui du budget 2019 marque la fin du processus budgétaire, démarré avec le débat d'orientation budgétaire le 18 décembre 2018, suivi par la discussion du budget en commission des finances élargie aux membres du conseil municipal le 6 février 2019 qui a donné lieu à des débats fructueux permettant de présenter ce soir au vote le budget général et les différents budgets annexes. Ce processus doit permettre aux services de démarrer dans de bonnes conditions leurs projets 2019.

Nous avons cette année bouclé les deux budgets, communauté de communes et commune, mi-février ce qui permettra aux services et aux élus de lancer leurs projets dans un excellent timing.

Je tiens à remercier les services et les élus pour le travail préparatoire important fourni en commission.

Et bien sûr le service financier sous la direction de Jean Rivo avec Marie-Odile, Sandra et Séverine qui ont fourni un travail titanesque pour finaliser ces 2 budgets.

2- Ce budget répond totalement aux orientations budgétaires et aux objectifs que nous nous étions fixés en décembre lors du DOB en répondant totalement et même au-delà à nos objectifs politiques et financiers du mandat, comme l'a rappelé le Maire, c'est-à-dire :

\*la capacité d'autofinancement s'élève à 1,9 M€, très supérieure à 2018 (1,2M€),

\*sans hausse des taux de la fiscalité des ménages,

\*la poursuite de la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses de personnel,

\*la poursuite de notre politique de désendettement, pilier de notre gestion financière rigoureuse,  
\*un niveau d'investissement très dynamique supérieur à 11M€, conforme à l'objectif fixé lors du DOB où nous étions à 9M€,

Ce budget 2019 est le millésime le plus accompli du mandat et permet de développer nos politiques publiques et sociales tournées vers les habitants de ce territoire, notamment les services à la personne que ce soit en fonctionnement ou en investissement, Aurore Termoz, Première Adjointe y reviendra.

3- Si nous consolidions les budgets de la commune et de la communauté de communes où la commune de Chamonix représente 80 %, ne l'oublions pas, c'est un budget global de plus de 100M€, l'équivalent d'une ville comme Annemasse et son agglomération, et ses 60 000 habitants, Thonon et sa communauté d'agglomération, 87 000 habitants, alors que nous ne comptons que 14 000 habitants.

Nous allons maintenant examiner les grandes lignes du budget de fonctionnement 2019 en insistant sur les points principaux par rapport au DOB.

Je ne reviendrai pas sur les budgets de chaque commission, qui ont été examinés ligne par ligne lors de la commission des finances du 6 février 2019.

Enfin, je rappelle que lors du DOB nous étions arrivés à une capacité d'autofinancement de 1,4M€ ; nous avons un objectif de 1,7M€ et comme je l'ai dit nous sommes à 1,9M€ ce qui permet d'améliorer notre investissement. »

Monsieur Yvonick Plaud détaille les charges et les recettes. Il souligne les apports en recettes depuis le DOB, souligne les efforts des services et des commissions pour assurer la stabilité. En matière de Ressources Humaines, budget en baisse par rapport au BP 2018, mais en hausse par rapport au DOB, il a été convenu une gestion très stricte.

Monsieur Yvonick Plaud détaille les postes et recettes, en impôts directs et indirects.

Concernant les recettes, il donne des détails sur les dégrèvements et les réductions de la taxe d'habitation, pour les familles et les budgets locaux. A Chamonix, 70 % de la taxe d'habitation est payée par les résidents secondaires. Ceux-ci ne sont pas concernés par la réforme. Pour les résidences principales, 63 % des foyers ont bénéficié de cette baisse, et, concernant les abattements, 668 000 € d'efforts sont supportés par la collectivité aux bénéfices des résidents principaux.

Monsieur Yvonick Plaud évoque les ressources humaines, les services à la personne pour lesquels 4,5 m€ sont consacrés, ce qui reflète le dynamisme de la collectivité en la matière.

Madame Aurore Termoz détaille ce budget social, avec notamment l'ouverture des services (crèches et personnes âgées) à la population. Il résulte de la politique d'Éric Fournier, dans ce domaine, avec des projets solidaires publics en faveur de la population. Cela continuera notamment avec la crèche d'Argentière, l'extension de la cuisine centrale, la conservation des bâtiments des écoles, la salle des fêtes et de spectacles, qui œuvrera pour le lien social.

Monsieur Yvonick Plaud détaille également le FPIC et les dotations à la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix.

Le budget atteste de la bonne santé financière de la commune, qui permet d'investir dans de bonnes conditions.

Il détaille ce budget d'investissement et notamment les recettes d'investissements, insistant sur le prélèvement de la section fonctionnement. Il note que les emprunts inscrits sont inférieurs au remboursement de la dette en capital.

Monsieur Yvonick Plaud commente l'évolution des investissements de ces dernières années. Avec le montant de FPIC et la montée en puissance des réflexions sur la détermination des programmes, c'est à partir de 2017 que les efforts de la politique se sont faits vraiment ressentir.

Monsieur Yvonick Plaud se félicite du montant accordé en matière de conservation du patrimoine, 6,8 millions d'euros, ce n'est pas rien, il est faux de prétendre que l'on ne fait rien.

En conclusion, M. Yvonick PLAUD évoque que le budget illustre de façon évidente la bonne santé financière de la commune, là n'étant pas l'essentiel. La bonne santé financière permet de réaliser les politiques publiques tournées vers les habitants. Collectivement, la municipalité a fait le travail attendu, a répondu aux engagements pris en 2014 par le Maire Éric Fournier. Il indique que les équilibres du budget communal doivent concilier la vision à long terme et la vie quotidienne des chamoniards, les investissements d'avenir et la réalité immédiate de nos services publics. Il estime que le territoire de Servoz à Vallorcine, doit engager une réflexion sur son évolution pour deux raisons :

- Si le territoire pèse 118 M€, il existe un paradoxe, que la Communauté de Communes est bloquée financièrement alors qu'elle gère énormément de compétences qui demandent des moyens financiers substantiels qu'elle ne peut assumer. Cette évolution profite évidemment davantage aux petites communes, celles qui sont le plus réticente, second paradoxe.
- La complexité de l'organisation entre la CC et la commune, malgré les gros moyens engagés ces dernières années, que le citoyen a du mal à comprendre, complexité provoquant des effets négatifs.

Monsieur Éric Fournier remercie Monsieur Yvonick Plaud pour le travail réalisé. Un bon budget permet une bonne politique. La tenue du budget est une chose importante, il associe à ses remerciements les services, qui fonctionnent bien.

Monsieur Patrick Devouassoux détaille les investissements et remercie également Monsieur Yvonick Plaud pour ses propos. Il remercie également Monsieur Jean-Claude Burnet et les services techniques.

Le débat étant clos, il est procédé à l'ensemble des votes.

### **Budget Général : Vote du budget Primitif 2019**

Monsieur Eric Fournier propose de soumettre ce budget en débat.

Monsieur Vincent Orgeolet remarque l'importance des droits de mutations, 3 millions d'euros cette année, ce n'est pas un acquis. En matière d'investissement, de gros programmes sont prévus, avec beaucoup de cessions. Cela pose des questions sur nos capacités futures. Par rapport à la salle de la coupole, il n'y a pas eu de débat sur les voûtes en commissions, il serait bien d'avoir une réunion à ce sujet.

Monsieur Eric Fournier répond par rapport aux droits de mutations. On essaye chaque année de se fixer une barre, on diminue par rapport au réalisé de l'année précédente, avec une forte réduction par prudence. On ne fait pas de pari sur ce sujet, il faut être cohérent avec notre politique foncière et d'aménagement en général.

Concernant les cessions, c'est très simple. Il s'agit de se séparer du foncier non nécessaire, pour acheter là où on a besoin, les terrains du secteur Jean Franco en sont un exemple. Un bilan cession/acquisition pourra être présenté utilement. Sur ces terrains sans intérêt, il faut se poser la question de la vente.

Monsieur Vincent Orgeolet précise que les ateliers de la Vigie libéreront de l'espace, qu'il faut s'interroger sur le devenir et une implantation qui pourrait être réalisée. Concernant la voûte I, le débat a eu lieu en commission mais après le recrutement d'un architecte, on pourrait organiser une réunion de débat sur le sujet.

Monsieur Eric Fournier et Madame Aurore Termoz le lui confirment, une réunion sera organisée.

Le débat étant terminé, il est procédé aux votes budgétaires.

### **Budget primitif 2019 : Vote de la fiscalité**

Monsieur Yvonick Plaud détaille la présente délibération.  
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Budget Primitif 2019 : Vote des subventions de fonctionnement**

Monsieur Yvonick Plaud détaille les différentes subventions de fonctionnement.  
Rappel : Les présidents et membres des CA des organismes bénéficiaires ne votent pas.

CCAS : le vote de la subvention de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Chamonix Logement : le vote de la subvention de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Pierre Slemett.

Association du village des Bossons : le vote de la subvention de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Madame Aurélie Beaufour.

AirTistic Festival : le vote de la subvention de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Madame Sylvie Céfali.

Compagnie des guides Cham au Sommet et fêtes des guides : le vote de la subvention de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Messieurs Claude Jacot et Denis Leroy

Fondation Yves Pollet-Villard : le vote de la subvention de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Claude Jacot

Préambule : le vote de la subvention de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Madame Élisabeth Chays

Budgets annexes :

### **Budget Primitif 2019 : Vote des subventions d'équipement**

Monsieur Yvonick Plaud détaille la présente délibération. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Vote cotisations municipales aux organismes divers**

Monsieur Yvonick Plaud détaille la présente délibération. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Vote du Budget Primitif 2019 : Création et actualisation des autorisations de programme**

Monsieur Yvonick Plaud détaille la présente délibération. Cette délibération est approuvée à l'unanimité, intégrant l'ensemble des nouvelles AP/CP, ainsi que l'actualisation des anciennes.

**Budget général fonctionnement** : Le budget général, section de fonctionnement, est approuvé à l'unanimité.

**Budget général Investissement** : Le budget général, section investissement, est approuvé à l'unanimité.

**Budget général Emprunt** : Le montant des emprunts pour 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **Budget SPIC Parkings : Vote du Budget Primitif 2019**

Monsieur Michel Payot présente le projet de délibération.

Monsieur Patrick Devouassoux souligne une hausse importante des recettes malgré l'existence de la carte « Via Cham », permettant le stationnement pour une durée de 11 h.

Monsieur Vincent Orgeolet s'inquiète du déneigement des parkings et de l'étude pour le changement du mode de gestion des parkings.

Monsieur Éric Fournier estime que la réflexion pour une DSP est en cours, que les parkings sont très bien gérés depuis 15 ans en régie, qu'il faut conserver la carte Via Cham et ses avantages, et qu'en cas de lancement de DSP, le cahier des charges doit intégrer l'ensemble des avantages et qualités que procure la gestion actuelle. Maîtriser les grands services publics est important.

Monsieur Michel Payot souligne qu'il convient de préciser que la SAEM sera candidate à l'attribution de la DSP, si elle est retenue, c'est la commune qui peut investir sans engager le budget annuel.

Madame Jacqueline Fattier souligne que le parking du Grépon est un vrai beau projet qui revient souvent dans les groupes de travail.

**Vote d'ensemble des budgets Fonctionnement et investissement** : Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Budget Primitif 2019 : Subvention d'équilibre au Budget Restauration Municipale**

Madame Aurore Termoz présente le projet de délibération.

La subvention est de 270 000 €, qui comprend une politique sociale affirmée, permettant d'afficher un prix inférieur au prix de revient (15 € avec une participation des familles de 4 €).

La subvention votée par la commune représente 20 % du coût de fonctionnement.

En matière de ressources humaines, deux postes seront créés.

Monsieur Yvonick Plaud s'interroge sur la qualité des repas de l'établissement d'hébergement pour personne âgées dépendantes (EHPAD).

Madame Aurore Termoz précise que les hôpitaux du Mont-blanc ne sont pas forcément d'accord avec une fabrication des repas par les services municipaux. La difficulté rencontrée ne repose pas que sur la prestation de production de repas mais aussi sur la quantité de personnel pour assurer le service. Ce serait dévoyer l'apport de la commune si la qualité du service à table n'est pas améliorée. Monsieur Éric Fournier propose de créer un groupe de travail sur le sujet, avec la prise en charge de la qualité des services rendus aux aînés.

Un bâtiment neuf a été livré mais les moyens ne sont pas en place. La collectivité devra proposer une organisation.

Monsieur Eric Fournier s'interroge sur le bio et le local.

Madame Aurore Termoz répond sur le sujet du local, avec la collectivité et la Région.

### **Budget Restauration Municipale (fonctionnement et investissement) : Vote du Budget Primitif 2019**

Monsieur Yvonick PLAUD présente la délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Budget Primitif 2019 : Subvention d'équilibre au Budget Remontées Mécaniques "Fond de Vallée"**

Monsieur Yvonick PLAUD présente la délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## **Budget Remontées Mécaniques "Fond de Vallée" : Vote du Budget Primitif 2019**

Monsieur Claude JACOT détaille le budget.  
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## **Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie - Rénovation énergétique du Majestic**

Monsieur Yvonick Plaud rappelle le principe de cette délibération, visant à la demande de soutien du conseil départemental pour l'amélioration de l'isolation du Majestic, notamment les huisseries, dont le prix unitaire est très élevé.  
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Participation aux services communs et attributions de compensation - Année 2019**

Monsieur Yvonick Plaud rappelle le principe de cette délibération.  
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Intercommunalité - Validation des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et avis sur la définition de l'intérêt communautaire**

Monsieur Eric Fournier détaille la présente délibération.  
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## **GESTION DES SERVICES PUBLICS**

### **Casino de Chamonix Mont Blanc - Avenant n° 5 à la délégation de service public et avenant n° 2 au bail**

Monsieur Yvonick Plaud présente le dossier et fournit quelques explications. Il expose les motivations qui président aux deux avenants proposés. Il indique que la commune a reçu les business plans et plan d'investissement locaux et machines à sous. Le plan s'élève à 1 million d'euros. Il détaille les nouvelles modalités financières. Il donne des explications sur les difficultés rencontrées ces dernières années.

Monsieur Vincent Orgeolet pose deux questions.

- 1) Le montant restant de l'emprunt contracté par la commune,
- 2) La restauration, le chiffre d'affaires est-il concerné par le pourcentage des jeux ?

Monsieur Yvonick Plaud répond que, concernant le loyer, l'annuité s'élève à 178 000 €. Les loyers étaient supérieurs à l'annuité, la ville était en avance sur le remboursement de l'emprunt, va perdre aujourd'hui mais la ville sera bénéficiaire d'ici à la fin 2032, sur la totalité des remboursements.

Monsieur Vincent Orgeolet fait remarquer que les sommes encaissées jusqu'alors ont été dépensées sans être provisionnées.

Monsieur Yvonick Plaud répond aussi sur la restauration, non concernée par le prélèvement.

**Vote avenant n° 5 (DSP)** : Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

**Vote avenant n° 2 (bail)** : Cette délibération est approuvée à la majorité.

Contre : Madame Hélène Le Solleuz, Monsieur Vincent Orgeolet.

## **GESTION DU DOMAINE**

### **Convention de gestion du site de la gare du Montenvers**

Monsieur Eric Fournier présente le projet qui entraîne une nouvelle répartition des charges.

Cette présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote Madame Élodie Bavuz, Messieurs Jean-Michel Couvert, Christian Ducroz, Michel Payot.

### **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Association des sommets de Chamonix Mont-Blanc**

Monsieur Eric FOURNIER rappelle que conformément aux statuts de l'Association les Sommets de Chamonix-Mont-Blanc, le Conseil d'Administration est composé de 13 membres, dont le Maire de Chamonix ou de son représentant, de 6 membres désignés par le Conseil Municipal de Chamonix et de 6 membres élus par l'Assemblée Générale. La durée des mandats est de 3 ans. Le Conseil Municipal du 14 octobre 2014 avait procédé à l'élection de Mesdames et Messieurs Sylvie CEFALI, Yvonick PLAUD, Jacqueline FATTIER, Michèle RABBIOSI et Hélène LE SOLLEUZ dont le mandat est arrivé à échéance (seulement 5 membres avaient alors été désignés).

Depuis la décision de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2011, cette association a affecté des moyens financiers à la mission de la candidature de l'alpinisme au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

- Le Conseil Municipal, élit au sein du CA de l'association des Sommets de Chamonix-Mont-Blanc :

Mesdames et Messieurs Sylvie CEFALI, Yvonick PLAUD, Jacqueline FATTIER, Michèle RABBIOSI, Christiane CLEAVER et Hélène LE SOLLEUZ

## **GESTION DU DOMAINE**

### **Cession de la parcelle communale cadastrée C n° 3606 - Les Gaudenays**

M. Jean-Michel COUVERT présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale G n° 2015 et autres au profit des parcelles G n° 3896, 1946, 3896 et 3893 appartenant à l'indivision SAINTIGNY- TORQUEBIAUX - Chemin du Pcheu**

M. Jean-Michel COUVERT présente la délibération.

M. Vincent ORGEOLET s'interroge sur le droit à construire du terrain.

M. Eric FOURNIER répond que la commune a d'abord vendu le terrain, et se le voit aujourd'hui rétrocédé à titre gratuit, le propriétaire ayant réalisé à ses frais des travaux de réalisation d'un muret. Le regroupement des terrains n'a pas permis d'étendre de façon anormale le droit à construire, les normes du PLJU ayant été respectées, eu égard à la superficie et au droit à construire du secteur.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale C n° 2473 au profit d'une partie de la propriété appartenant à Monsieur MAYNE - Lieu-dit "Les Tines Amont"**

M. Jean-Michel COUVERT présente la délibération.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

**RESSOURCES HUMAINES**

**Mandat du CDG74 pour le renouvellement du contrat groupe de prévoyance.**

Madame Aurore TERMOZ présente la délibération.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

**DELEGATION DONNEE AU MAIRE - ARTICLE L. 2122.22**

**Information au Conseil Municipal - Signature des baux et conventions**

Madame Michèle RABBIOSI informe le Conseil Municipal des baux et conventions.

La séance est levée à 21 Heures.



Le secrétaire de séance,

**Aurore TERMOZ.**